



DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CARTE D'ACCES AUX DECHETERIES POUR LES PARTICULIERS OU LES PROFESSIONNELS

Remettre ce formulaire complété, accompagné des justificatifs dans votre Mairie ou les adresser par courrier à :

CCSB- Service Gestion des Déchets - 105 Rue de la République - CS 30010
69824 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS CEDEX

Ou par mail à : dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

Cette carte vous permet d'accéder aux 5 déchèteries du territoire : Belleville-en-Beaujolais, Juliéna, Monsols, Saint-Didier-sur-Beaujeu et Villié-Morgon.

La première carte est gratuite. En cas de perte, de vol ou dégradation la seconde carte vous sera facturée 10 €.

Pour une seconde carte, merci de joindre votre règlement de 10 € (par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public). En cas de deuxième demande, la carte précédente est automatiquement annulée.

Particulier - Nom et prénom :

Professionnel :

Activité : Code APE/NAF :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET/SIREN : RCS/KBIS :

Nom et prénom du dirigeant :

Adresse complète :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Justificatifs à joindre pour une première demande

Pour les particuliers :

- Justificatif de domicile (copie d'une facture d'eau, gaz ou électricité ou quittance de loyer)
- Copie de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire du demandeur

Pour les professionnels :

- Papier à entête commerciale avec RCS/SIRET et adresse
- Extrait Kbis ou certification d'identification au répertoire national des entreprises

Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande de carte d'accès aux déchèteries

Reconnais avoir pris connaissance des termes des règlements en vigueur accompagnant le formulaire de demande de carte d'accès

Accepte l'utilisation des données pour recevoir par mail les actualités des services Gestion des déchets et Développement Durable de la Communauté de communes Saône-Beaujolais

Fait à :

Le :

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »
(et cachet pour les professionnels)